



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 39

Demande de crédit pour le remplacement des infrastructures et l'aménagement de surfaces de la Grand-Rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ainsi que pour le parking provisoire

Rolle, le 10 janvier 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 14'890'300.— destiné à financer les travaux liés au remplacement des infrastructures communales (collecteurs, gaz et éclairage public) ainsi qu'à l'aménagement des surfaces de la Grand-Rue, de l'avenue Châtelain, du bas de l'avenue de la Gare et des ruelles et parkings entre la Grand-Rue et les quais. Est également compris dans ces travaux l'aménagement d'un parking provisoire sur le terrain de sport, au droit de la Promenade des Amoureux.

1. PREAMBULE

Cette demande de crédit fait suite aux préavis suivants :

- N° 28 du 20 juin 2007, par lequel le Conseil communal accordait un crédit d'étude pour les travaux de réfection et d'aménagement de la Grand-Rue, pour Fr. 460'000.— TTC y compris l'amendement voté ;
- N° 86 du 28 février 2011 concernant l'aménagement de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ; le Conseil communal a validé ce préavis et levé les oppositions qui avaient été formulées lors de la mise à l'enquête ;
- N° 94 du 20 avril 2011 sur l'aménagement de la Grand-Rue, validé par le CC et dans lequel les oppositions faites lors de la mise à l'enquête ont également été levées par l'organe délibérant.

Par ces deux derniers préavis, le Conseil communal a validé les propositions d'aménagement et levé les oppositions. Deux opposants (un groupe sur l'avenue Châtelain et une personne sur la Grand-Rue) ont fait recours auprès de la CDAP (Cours de droit administratif et public). Ces deux recourants ont été entendus par la Municipalité et, après discussion, ont retiré leur recours. Le projet, dans son ensemble, est aujourd'hui validé et peut être réalisé tel que décrit dans les préavis N°s 94 et 86.

Une seule modification, mineure, a été portée sur l'aménagement de l'avenue Châtelain. En effet, pour répondre aux recourants et éviter une procédure longue et à l'issue incertaine, l'accès à cette avenue depuis le giratoire Gare/Châtelain/Jolimont sera interdit aux véhicules à moteur (voir annexe).

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET CONCEPT D'AMENAGEMENT

Le concept d'aménagement a été développé dans les deux préavis susmentionnés. Le devis reprend intégralement ce concept d'aménagement qui ne diffère pas de ce qui était prévu, hormis les points suivants :

- le SIDERE ayant repris le réseau communal d'eau potable, les travaux de remplacement de la conduite principale de distribution et de l'ensemble des raccordements privés sont dès lors du ressort de cette association qui déposera devant son Conseil inter-communal une demande de crédit destinée couvrir l'ensemble des travaux prévus ;
- les travaux d'aménagement du giratoire situé au droit de l'intersection des avenues de la Gare, Jolimont et Châtelain, ont mis en évidence les défauts de la dalle couvrant le canal d'eau claire qui longe l'avenue de la Gare (sous le trottoir Nord) et l'avenue Châtelain. Le devis ci-dessous prévoit la réhabilitation de la dalle de ce canal situé sous le trottoir Nord de l'avenue Châtelain ;
- la géométrie du parking provisoire situé le long de la Promenade des Amoureux a été quelque peu modifiée afin de conserver, pour le club de football, le terrain d'entraînement de ses juniors. Le parking modifié comprendra le même nombre de places de stationnement qu'initialement prévu ; cette modification ne génère pas de plus-value ;
- les Services industriels de Rolle ayant été supprimés avec la reprise du réseau d'eau potable par le SIDERE, la Commune s'est tournée vers les Services industriels de Lausanne pour garantir l'entretien du réseau de gaz. Ce service assurera les travaux de modernisation des conduites, y compris le remplacement complet de celles de distribution, et les raccordements privés.

Ci-dessous, pour mémoire, les descriptifs présentés dans les préavis N^{os} 86 et 94.

2.1 Travaux en sous-sol (remplacement et modernisation de l'ensemble des infrastructures)

➤ Collecteurs EU et EC

La mise en séparatif complète de la Grand-Rue est prévue, entre les giratoires de La Harpe et du Château, par la construction de deux collecteurs EU et EC. Les raccordements privés, sur le domaine public, seront remplacés par la Commune dans le cadre des travaux. Dans le cadre de la mise en séparatif de la Grand-Rue, celle des riverains, sur le domaine privé, sera demandée par la Commune.

➤ Eclairage public

L'éclairage public sera entièrement remplacé.

➤ Gaz

La conduite de gaz, comme précisé ci-dessus, sera remplacée sur l'ensemble de la Grand-Rue et l'avenue Châtelain. Les raccordements privés sur le domaine public seront remplacés par la Commune dans le cadre des travaux.

➤ Eau potable

Comme précisé ci-dessus, ces travaux sont à la charge du SIDERE et comprendront le remplacement de la conduite d'eau potable sur le même tracé que le réseau de gaz.

Les raccordements privés sur le domaine public seront remplacés par le SIDERE dans le cadre des travaux.

➤ **Romande Energie**

La Romande Energie va procéder à la mise en souterrain de l'ensemble des câbles de distribution et de raccordement privés. Ces travaux seront principalement à la charge de la Romande Energie. La Commune de Rolle, conformément au préavis N° 91 du 5 avril 2011, versera Fr. 2'500.— par propriétaire pour couvrir les frais de mise en souterrain du raccordement électrique privé.

➤ **Cablecom**

Cablecom profitera des travaux pour mettre en place des alimentations souterraines des propriétés.

➤ **Swisscom**

Swisscom ne prévoit pas d'intervention sur son réseau.

2.2 Principes d'aménagement

2.2.1 Avenue Châtelain

- chaussée centrale bidirectionnelle ;
- création d'un plateau surélevé au droit du chemin des Plantaz ;
- création d'un giratoire au carrefour Grand-Rue / Châtelain (18 m de diamètre extérieur), afin de permettre l'identification de l'entrée de ville pour les usagers en provenance de Morges et d'intégrer le débouché de l'avenue Châtelain sur la Grand-Rue ;
- d'un côté et de l'autre de la chaussée, un trottoir et des places de stationnement alternant avec une rangée d'arbres.

2.2.2 Avenue de la Gare

- conservation du giratoire du Château existant (intersection avec la Grand-Rue) ;
- maintien de la géométrie existante, avec réfection de la chaussée.

2.2.3 Réaménagement de la Grand-Rue

Le principe de réaménagement de la Grand-Rue comprend les mesures principales suivantes :

- la création d'un giratoire au carrefour de la place de La Harpe (18 m de diamètre extérieur), afin de permettre l'identification de l'entrée de ville pour les usagers en provenance de Gland et de faciliter les manœuvres de rebroussement fréquemment rencontrées (trafic lié à la recherche d'une place de parc dans la Grand-Rue) ;
- le maintien d'un espace de circulation bidirectionnel de 6 m de largeur en traversée de ville ;
- la disposition alternée de l'offre de stationnement dans la Grand-Rue (conservation de quelque 124 places sur les 188 places existantes entre la Place de La Harpe et le giratoire du Château), complétée par des espaces réservés aux handicapés, livraisons et en faveur des deux-roues ; en regard de la largeur de la chaussée de 6 m, les places de stationnement longitudinales ont une largeur de 2.20m ;
- le réaménagement du parking de la Tête Noire avec le marquage d'une place réservée pour les handicapés ;
- la localisation des traversées piétonnes au droit des cheminements en direction du lac notamment le maintien des deux arrêts à la Grand-Rue pour la ligne interne de bus ;
- la conservation du giratoire existant du Château (intersection avec l'avenue de la Gare).

Afin de compenser l'offre de stationnement supprimée dans la Grand-Rue, un plan partiel d'affectation « PPA Château » sera établi, comme mentionné ci-dessus, qui prévoira des places de stationnement définitives en souterrain.

Dans l'intervalle, un parking provisoire de 91 places est prévu à la promenade des Amoureux et du Cabinet bleu. De ce fait, pendant les travaux, l'offre de stationnement restera globalement équivalente à la situation actuelle. Il est à relever que ce parking a fait l'objet d'une mise à l'enquête, selon la loi sur l'aménagement du territoire (LATC), et a reçu le permis de construire qui est aujourd'hui exécutoire.

2.2.4 Giratoires

Afin de faciliter le mouvement des poids lourds à l'intérieur des giratoires projetés, l'anneau central et les îlots sont tous franchissables.

2.2.5 Giratoire au carrefour Grand-Rue / Châtelain

Le giratoire projeté permet :

- tous les mouvements des véhicules légers sur toutes les branches ;
- le passage de tous les camions répertoriés dans la norme VSS SN 640271a sur l'axe principal de la RC 1a (Grand-Rue) et de l'avenue Châtelain, y compris des semi-remorques européennes d'une largeur de 2.55 m. Le passage des camions dans le sens avenue Châtelain / Grand-Rue n'a pas été vérifié, car interdit aux poids lourds ;
- le passage des transports exceptionnels de type 1 sur l'axe principal de la RC 1a.

2.2.6 Giratoire au carrefour Gare / Châtelain / Jolimont

- La modification du giratoire mis à l'enquête publique dans le cadre du réaménagement de l'avenue de la Gare, tronçon supérieur, permet les mouvements des véhicules légers et camions 4 essieux sur toutes les branches, sauf dans le sens avenue de la Gare inférieur → avenue Châtelain ;
- le giratoire permet le passage sur l'axe principal de l'avenue de la Gare, des semi-remorques européennes d'une largeur de 2.55 m ;
- l'accès à l'avenue Châtelain n'est autorisé que pour les vélos.

2.2.7 Giratoire au carrefour de la place de La Harpe

- Le giratoire projeté ne permet pas le passage des poids lourds dans le sens rue du Port → Genève ;
- le giratoire projeté permet tous les mouvements des véhicules légers sur toutes les branches ;
- le giratoire projeté permet le passage de tous les camions répertoriés dans la norme VSS SN 640271a (vérification de la viabilité) sur l'axe principal de la RC 1a (Grand-Rue), y compris des semi-remorques européennes d'une largeur de 2.55 m et des transports exceptionnels de type « I ».

2.2.8 Giratoire existant du Château

La géométrie du giratoire existant est maintenue ;

- il permet tous les mouvements des véhicules légers sur toutes les branches ;
- il autorise le passage de tous les camions répertoriés dans la norme VSS SN 640271a (vérification de la viabilité) sur l'axe principal de la RC 1a (Grand-Rue) et de l'avenue de la Gare, y compris des semi-remorques européennes d'une largeur de 2.55 m ;

- le giratoire permet en outre le passage des transports exceptionnels de type « I » sur l'axe principal de la RC 1a ;

2.3 Principes de matérialisation

Le sol de la Grand-Rue :

les trottoirs et places

la chaussée

les places de stationnement

les bordures

la place des Tilleuls

une prédominance minérale

initialement prévus en béton coulé et traités à l'acide, ils seront exécutés à l'aide de pierres naturelles, en réponse aux opposants.

enrobé bitumineux teinté gris phonoabsorbant

enrobé bitumineux, teinté gris

en pierres naturelles

gravillon (gris) bordé de pierres naturelles

Les regards et le caniveau central :

les regards

le caniveau central

des ouvrages discrets

couvercles avec remplissage selon revêtement de sol

cornière à fente inox (largeur de la fente 14 mm).

Le mobilier urbain :

les bancs

les poubelles

une invitation à la convivialité

inox

inox, modèle standard

La lumière :

la chaussée

trottoirs et promenades

les bâtiments emblématiques

passages sous les bâtiments

un support indispensable au projet

luminaires suspendus par des câbles tendus entre les façades selon l'étude lumière réalisée par le bureau spécialisé

bornes lumineuses en pierres naturelles

luminaires fixés contre les façades

éclairage indirect.

3.

ASPECT FINANCIER

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres public selon la procédure des marchés publics qui s'est déroulée dans le courant des mois de novembre et décembre 2012. Le présent devis est basé sur ce retour de soumissions.

Le devis ci-dessous comprend l'ensemble des études qui ont été nécessaires pour mener à bien ce projet, y compris les études complémentaires générées par les oppositions, ainsi que tous les frais annexes d'avocats et de publication de l'« Info Grand-Rue ». Les études prévues par le préavis N° 28 du 20 juin 2007 sont aussi intégrées dans le présent devis, raison pour laquelle le montant octroyé par le Conseil communal le 11 septembre 2007 de Fr. 460'000.— TTC, est déduit au montant final.

Devis détaillé par partie

Objet	Aménagement de surface Grand-Rue	Réseaux EC/EU	Aménagement de surface av. Châtelain	Aménagement de surface av. de la Gare	Amén.agement surface ruelle Prud'hommes	Aménagement de surface ruelle des Halles	Aménagement de surface ruelle de l'île	Parking de la Tête Noire	Eclairage public	Raccordements électriques privés	Parking provisoire	Gaz	TOTAL
Travaux	4'229'000	2'308'000	681'000	223'000	94'000	170'000	98'000	320'000	822'500	150'000	209'000	1'005'500	10'310'000
Honoraires Phase 1	245'000	171'000	47'500	25'500	4'000	7'000	4'000	14'000	11'000	0	7'000	14'000	550'000
Honoraires Phase 2	640'000	233'000	63'000	22'000	8'000	12'000	8'000	21'000	17'000	0	9'000	109'000	1'142'000
Divers & imprévus	1'082'500	482'500	126'150	56'350	25'850	41'150	25'850	68'750	120'450	0	48'1504	134'300	2'212'000
Total général HT	6'196'500	3'194'500	917'650	326'850	131'850	230'150	135'850	423'750	970'950	150'000	273'150	1'262'800	14'214'000
TVA 8%	495'000	255'500	73'100	26'100	11'000	19'000	10'800	33'000	78'000	12'000	21'800	101'000	1'136'300
Total général TTC	6'691'500	3'450'000	990'750	352'950	142'850	249'150	146'650	456'750	1'048'950	162'000	294'950	1'363'800	15'350'300

Devis total

Objet	Total
Travaux	10'310'000.00
Honoraires Phase 1	550'000.00
Honoraires Phase 2	1'142'000.00
Divers & imprévus	2'212'000.00
Total général HT	14'214'000.00
TVA 8%	1'136'300.00
Total general TTC	15'350'300.00
A déduire préavis N° 28 du 20.06.07	460'000.00
Total de la demande de credit	14'890'300.00

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011 – 2016 / N° 39 de la Municipalité du 10 janvier 2013,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 14'890'300.— pour la réalisation des travaux de remplacement des infrastructures et des aménagements de surfaces de la Grand-rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare ;
2. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 14'890'300.— à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à activer sur le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 9141.53 « Réalisation des travaux de la Grand-rue, de l'avenue Châtelain et du bas de l'avenue de la Gare » ;
3. Autorise la Municipalité à amortir les coûts des travaux, y compris ceux du préavis 2006-2011/N° 28 du 20 juin 2007, de la manière suivante :
 - a. Fr. 3'427'300.— à imputer au compte N° 4600.5040.4 « Réalisation des travaux de la Grand-rue, réseau EC/EU » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N° 9280.5 du bilan
 - b. Fr. 1'362'700.— à imputer au compte N° 8300.5040.5 « Réalisation des travaux de la Grand-Rue, remplacement du réseau de distribution du gaz » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N° 9280.4 du bilan
 - c. Fr. 1'209'950.— à imputer au compte N° 4310.5090.1 « Réalisation des travaux de la Grand-Rue, remplacement de l'éclairage public et des raccordements privés » dont l'amortissement annuel sera prélevé à la réserve N° 9280.13 du bilan
 - d. Fr. 9'350'350.— soit le solde, à imputer au compte N° 4300.5010.14 et à amortir sur une période de 30 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 15 janvier 2013

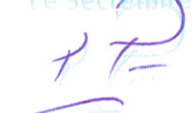
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël

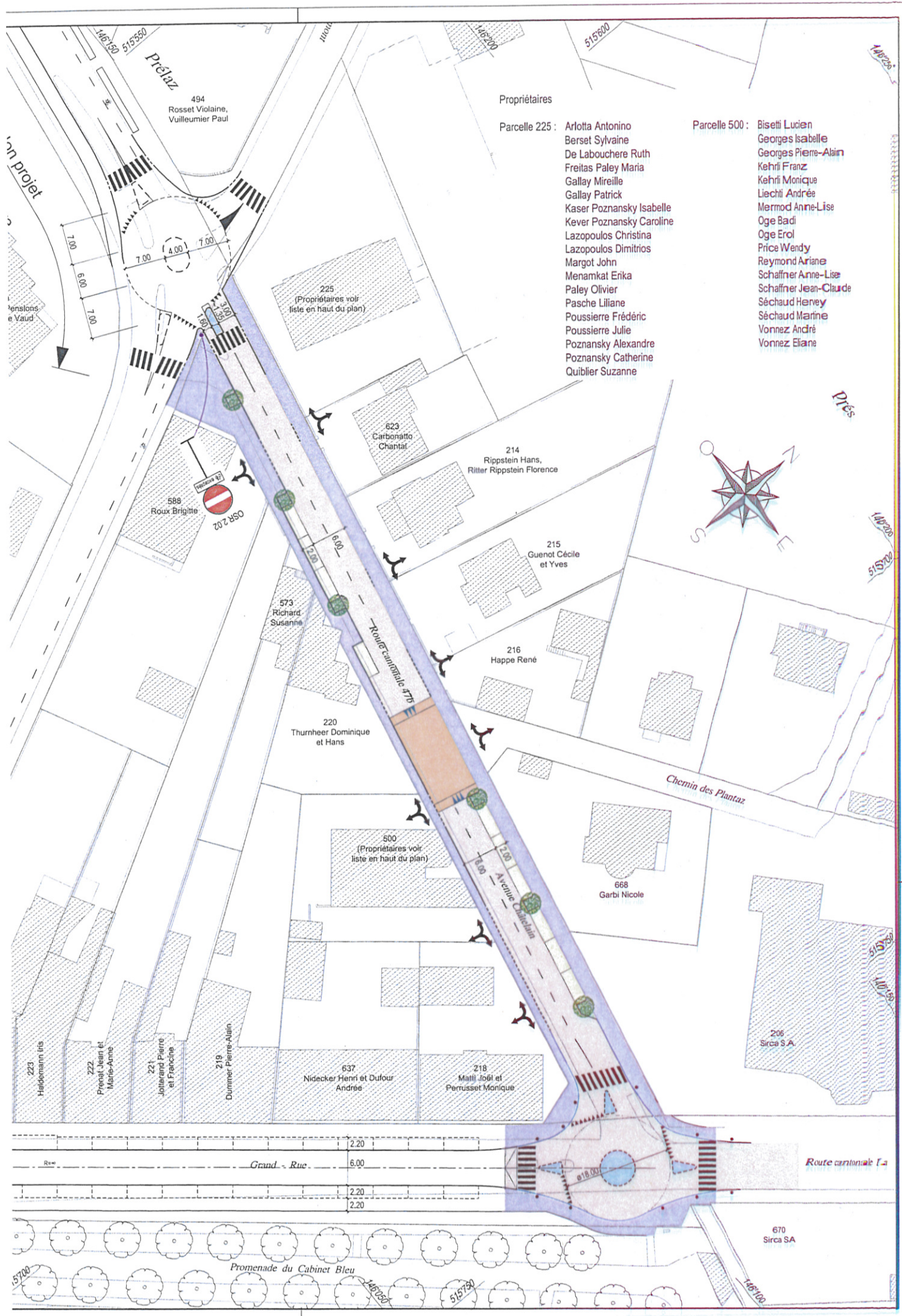


Le Secrétaire


Pascal Petter

Annexes : - plan de situation réaménagement av. Châtelain
- plan de situation de la Grand-Rue

1^{ère} séance avec la Commission : jeudi 7 février 2013 à 20h.00 à la salle Chinet
Municipaux délégués : M. le Syndic, M. Cédric Echenard, Mme Françoise Tecon-Hebeisen
(Affaire N° 02-0057)



Propriétaires

Parcelle 225 :
Arlotta Antonino
Berset Sylvaine
De Labouchere Ruth
Freitas Paley Maria
Gallay Mireille
Gallay Patrick
Kaser Poznansky Isabelle
Kever Poznansky Caroline
Lazopoulos Christina
Lazopoulos Dimitrios
Margot John
Menamkat Erika
Paley Olivier
Pasche Liliane
Poussier Frédéric
Poussier Julie
Poznansky Alexandre
Poznansky Catherine
Quiblier Suzanne

Parcelle 500 :
Biset Lucien
Georges Isabelle
Georges Pierre-Alain
Kehrl Franz
Kehrl Monique
Liechi André
Mermod Anne-Lise
Oge Badi
Oge Erol
Price Wendy
Reymond Ariane
Schaffner Anne-Lise
Schaffner Jean-Claude
Séchaud Henney
Séchaud Marine
Vonnez André
Vonnez Eliane

